

La présente convention, conforme à la convention type (délibération n°2015-16 du 25/06/2015, visée par le contrôleur financier le 18/08/2015, est constituée des clauses particulières (2 pages) et des clauses générales relatives aux conventions d'aide financière.

TITULAIRE N° : 02405

SIRET N° 200054807 00017

METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

58 BD CHARLES LIVON

13007 MARSEILLE

Entre

LE TITULAIRE désigné ci-dessus d'une part,

et

L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Objet de la convention :

Recherche d'Eaux Claires Parasites - Réduction des rejets polluants au milieu naturel

Détail par opération :

Objet de l'opération	N° Opération	Travaux à justifier (en €)
Recherche d'Eaux Claires Parasites - Réduction des rejets polluants au milieu naturel	112 2016 179	416 000 € HT
N° AAP	Type d'aide	Montant d'aide (en €)
112 2016 179 OSC	Subvention	208 000,00 €
Total de la convention :		208 000,00 €

Objet de l'opération : 112 2016 179

Recherche d'Eaux Claires Parasites - Réduction des rejets polluants au milieu naturel

Description de l'opération :

La recherche des intrusions d'Eaux Claires Parasites (ECP) dans le réseau inclut :

- la recherche des Eaux Claires Parasites Météoriques (ECPM), à l'aide d'un générateur de fumée thermique (à combustion thermique), et suivi des anomalies sur le SIG SERAMM,

- la recherche des Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP), par inspection nocturne du réseau de l'aval vers l'amont, et mesure ponctuelle de débit (à l'aide d'un vélocimètre portable ou d'un système radar portable).

Pour la recherche des ECPM, environ 80 km par an de test à la fumée seront réalisés, durant 5 ans. Pour la recherche des ECP, des campagnes nocturnes seront réalisées tous les ans, sur environ 80 km, durant 5 ans.

Les recherches d'ECP seront effectuées chaque année par le délégataire SERAMM.

A _____, le

A Marseille, le 07/12/2016

Le Titulaire

(mentions obligatoires)
Nom et qualité du signataire
Signature

Le Directeur Général de l'Agence de l'Eau
Pour le Directeur Général et par délégation

Le chef de service AGAF
Larua ERRECAOÉ
